



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Organismes de securite sociale

Question écrite n° 7575

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, de lui preciser dans quelles conditions se derouleront les prochaines elections des administrateurs de la securite sociale, prevues a la fin de l'annee 1993, puisque selon certaines informations il serait envisage le report de ces elections et la modification du dispositif electoral (le Nouvel Economiste, no 912, 17-09-1993)

Texte de la réponse

L'article 32 du projet de loi relatif a la sante publique et a la protection sociale actuellement en discussion devant le Parlement propose de porter a quatre ans le mandat actuel des administrateurs representant les assures sociaux et les travailleurs independant aux conseils d'administration des organismes de securite sociale, qui est fixe a trois ans par l'article 5 de la loi no 90-1068 du 28 novembre 1990. La question du renouvellement des administrateurs ne se posera donc que pour le debut de 1995.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7575

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3864

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4474